

Document d'Informations Clés

Ref. interne: EI4099AAA

URL: https://kid.bnpparibas.com/FR00140060P3-FR.pdf.

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

Autocall Advanced New			
ISIN	FR00140060P3	Cotation	Luxembourg Stock Exchange
Initiateur	BNP Paribas S.A www.bnpparibas.com Tel. +33 (0)1 57 08 22 00 pour plus d'informations	Offre au public	France
Émetteur	BNP Paribas Issuance B.V.	Autorité compétente	Autorité des marchés financiers (AMF)
Garant	BNP Paribas S.A.	Date de production du document	31 décembre 2022 19:33:38 CET

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit?

Type

Ce produit est un EMTN, un titre de créance négociable.

Objectifs

Ce produit est indexé sur la performance d'un indice sous-jacent. Ce produit sera remboursé à la Date de remboursement, à moins qu'il ne soit remboursé de manière anticipée conformément aux dispositions relatives au Remboursement anticipé automatique ci-après.

À moins que le produit n'ait été remboursé de manière anticipée, les dispositions suivantes s'appliqueront.

À la Date de remboursement, vous recevrez, par EMTN :

- 1. Si le Prix de référence final est supérieur(e) ou égal(e) à 100% du Prix de référence initial: un montant équivalent à 170% de la Valeur nominale.
 - 2. Si le Prix de référence final est inférieur(e) à 100% du Prix de référence initial :
- a. Si aucun Franchissement de Barrière n'est survenu : un montant équivalent à la Valeur nominale.
- b. Si un Franchissement de Barrière est survenu : un montant équivalent à la Valeur nominale, diminué de la Performance du Sous-jacent. Vous subirez donc une perte partielle ou totale de la Valeur nominale.

Remboursement anticipé automatique : Si, à une Date d'évaluation de remboursement anticipé automatique, le cours de clôture du Sous-jacent est supérieur(e) ou égal(e) à 100% du Prix de référence initial, le produit sera remboursé à la date correspondante. Vous recevrez, par EMTN un montant équivalent à la Valeur nominale, plus une prime qui dépend du Taux de sortie applicable.

Avec:

- Un Franchissement de Barrière intervient si le Prix de référence final est inférieur(e) à la Barrière.
- La Performance d'un Sous-jacent correspond à la différence entre son Prix de référence final et son Prix de référence initial, divisée par son Prix de référence initial, exprimée en valeur absolue.

Prix d'émission

- Le Prix de référence initial correspond au cours de clôture du Sous-jacent à la Date de constatation initiale.
- Le Prix de référence final correspond au cours de clôture du Sous-jacent à la Date de constatation finale.

Données sur le produit

Date de constatation initiale	30 décembre 2021
Date d'émission	13 janvier 2022
Date de constatation finale	30 décembre 2031
Date de remboursement (échéance)	13 janvier 2032
Barrière	60% du Prix de référence initial
Date(s) de remboursement anticipé automatique	Voir Annexe

Devise du produit	EUR
Valeur nominale (par EMTN)	1 000 EUR
Date(s) d'évaluation de remboursement anticipé automatique	Voir Annexe
Taux de sortie	Voir Annexe

Sous-jacent Sous-jacent	Code Bloomberg
S&P Euro 50 Equal Weight Synthetic 5% Price	SPEU50ES

Les termes du produit prévoient qu'en cas d'évènements exceptionnels : (1) des ajustements peuvent être effectués auprès du produit et/ou (2) l'Emetteur du produit peut rembourser le produit par anticipation. Ces évènements sont précisés dans les termes du produit et sont principalement en lien avec le(s) Sous-Jacent(s), le produit et l'émetteur du produit. Le retour sur investissement (s'il y a) peut être différent des scenarios décris au dessus et notamment moins conséquent que le montant investi.

Tout remboursement décrit dans ce document (y compris les gains potentiels) est calculé sur la base de la Valeur Nominale Courante, hors frais, commissions, prélèvements sociaux et fiscaux éventuels applicables au cadre d'investissement et en l'absence de faillite ou de défaut de paiement de l'Emetteur et du Garant ainsi que en cas de mise en résolution du Garant.

Investisseurs de détail visés

Ce produit a été conçu pour les investisseurs de détail qui :

- disposent d'un horizon d'investissement à court terme (moins de trois ans).
- cherchent à investir dans un produit de croissance, éventuellement pour diversifier leur portefeuille.
- sont en mesure de supporter des pertes pouvant atteindre la totalité de la Valeur nominale à échéance et acceptent l'éventualité d'un remboursement anticipé du produit.
- disposent de connaissances suffisantes sur les marchés financiers, leurs fonctionnements et leurs risques, et la classe d'actifs du sous-jacent ou ont été informés de ces éléments par un professionnel.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter?

Indicateur de risque





L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit jusqu'à l'échéance. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour. Vous risquez de ne pas pouvoir vendre facilement votre produit, ou de devoir le vendre à un prix qui influera sensiblement sur le montant que vous percevrez en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 5 sur 7, qui est une classe de risque entre moyenne et élevée.

Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre moyen et élevé et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Vous recevrez des paiements libellés dans la devise du produit, qui est susceptible de différer de votre devise nationale. Dans ce cas, **prenez bien conscience du risque de change**. Le rendement final que vous obtiendrez dépend du taux de change entre les deux devises. Ledit risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur susmentionné.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Si nous ne sommes pas en mesure de vous verser les sommes dues, vous pouvez perdre l'intégralité de votre investissement.

Pour de plus amples informations sur l'ensemble des risques, veuillez consulter les articles relatifs aux risques dans la documentation juridique.

Scénarios de performance

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios présentés représentent des exemples basés sur les résultats du passé et sur certaines hypothèses. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée	ériode de détention recommandée Jusqu'à ce que le produit soit résilié ou arrive à échéance. Elle peut être différente selon le scénario et indiquée dans le tableau.		ce. Elle peut être différente selon le scénario et est
Exemple d'investissement	10 000 EUR		
Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez à résiliation ou à l'échéance
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	1 688 EUR	1 136 EUR
(le produit est résilié après le 13 janvier 2032)	Rendement annuel moyen	-83,12%	-21,39%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	7 169 EUR	3 983 EUR
(le produit est résilié après le 13 janvier 2032)	Rendement annuel moyen	-28,31%	-9,68%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts		13 379 EUR
(le produit est résilié après le 16 octobre 2023)	Rendement moyen		33,79%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	13 162 EUR	16 716 EUR
(le produit est résilié après le 14 octobre 2027)	Rendement annuel moyen	31,62%	11,32%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Les scénarios favorables, intermédiaire et défavorable représentent des résultats possibles, qui ont été calculés sur la base de simulations utilisant la performance passée du sous-jacent sur les 5 dernières années.

Il n'est pas facile de sortir ce produit. Si vous sortez de l'investissement avant la fin de la période de détention recommandée, vous pourriez subir des coûts supplémentaires.

WHAT HAPPENS IF THE MANUFACTURER IS UNABLE TO PAY OUT?

Si l'Émetteur est en défaut de paiement ou fait faillite, vous pouvez prétendre à un paiement de la part du Garant, en vertu d'une garantie inconditionnelle et irrévocable de tout montant exigible. Si le Garant est en défaut de paiement, fait faillite ou en cas de mise en résolution, vous pourrez subir une perte à hauteur de la totalité du montant investi.

Le produit n'est couvert par aucun système d'indemnisation des investisseurs ou de garantie.

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que BNP Paribas, agissant en qualité de Garant, est agréé en tant qu'établissement de crédit en France et est soumis en tant que tel au régime de résolution bancaire introduit par la Directive européenne 2014/59/UE du 15 mai 2014 établissant un cadre pour le redressement et la résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement. Cette nouvelle réglementation confère, entre autres, aux autorités de résolution, le pouvoir de modifier les principaux termes de la garantie, de réduire, y compris jusqu'à zéro, les montants susceptibles d'être dûs par le Garant au titre de la garantie ou de convertir les montants susceptibles d'être dûs par le Garant au titre de la garantie en titres de capital. Une restructuration peut être imposée par les autorités de résolution afin d'éviter la faillite. L'investisseur est susceptible de ne pas recouvrer, le cas échéant, la totalité ou partie du montant qui est dû par le Garant au titre de la garantie ou l'investisseur peut être susceptible de recevoir, le cas échéant, tout autre instrument financier émis par le Garant (ou toute autre entité) en remplacement du montant qui est dû au titre du produit émis par l'Emetteur. Il est entendu que dans cette hypothèse, le montant perçu par l'investisseur pourra être significativement inférieur au montant dû au titre du produit, à échéance.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement..

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles:

La durée de ce produit est aléatoire étant donné qu'il peut être résilié à différents moments selon l'évolution du marché. Les montants indiqués ici prennent en considération deux scénarios différents (résiliation anticipée et échéance). Dans le cas où vous choisissez de sortir avant la fin du produit, des coûts de sortie peuvent s'appliquer en plus des montants indiqués ici.

Nous avons supposé::

- 10 000 EUR sont investis



- une performance du produit qui correspond à chaque période de détention présentée.

Investissement de 10 000 EUR		
Scénarios	Si le produit est résilié dès la première date possible 13 janvier 2023	Si le produit arrive à échéance
Coûts totaux	50 EUR	50 EUR
Incidence des coûts annuels(*)	1.2%	0.07%

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à l'échéance il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 3,34% avant déduction des coûts et de 3,27% après cette déduction.

La première date de résiliation étant dans moins d'un an, le résultat n'est pas annualisé.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie	e	Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	0.5% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Ces coûts sont déjà compris dans le prix que vous payez.	50 EUR
Coûts de sortie	0.5% du montant nominal. Ces coûts s'appliquent uniquement si vous sortez avant l'échéance du produit. Le nombre indiqué suppose que des conditions normales de marché s'appliquent.	50 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque anne	se	
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0.0% de votre investissement par an.	0 EUR
Coûts de transaction	0%	0 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 EUR

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

La période de détention recommandée du produit court jusqu'au 13 janvier 2032, qui correspond à l'échéance du produit. Toutefois, la durée du produit n'est pas connue à l'avance, car il est susceptible d'être remboursé de manière anticipée.

L'objectif du produit est de vous fournir le profil de remboursement décrit dans la rubrique « En quoi consiste ce produit ? » ci-dessus. Cela s'applique uniquement si le produit est conservé jusqu'à son échéance.

Dans des conditions normales de marché, vous pourrez revendre ce produit à un prix qui dépendra des paramètres de marché au moment de la revente, ce qui pourrait engendrer une perte. En cas de revente, une commission de 0,50% sera déduite du prix de marché, cette commission pourrait être augmentée dans des conditions exceptionnelles de marché.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Toute plainte concernant la personne ayant conseillé ou vendu le produit peut lui être directement soumise.

Toute plainte concernant le produit peut être soumise en écrivant à l'adresse suivante : BNP Paribas CLM Regulations - Complaints Management, 10 Harewood Avenue, LONDON NW1 6AA, UK, en envoyant un e-mail à <u>cib.priips.complaints@bnpparibas.com</u>, ou en utilisant le formulaire en ligne disponible sur le site Internet suivant : https://kid.bnpparibas.com/cib.

Autres informations pertinentes

Les informations contenues dans le présent Document d'Informations Clés ne constituent pas une recommandation d'achat ou de vente du produit, et ne sauraient vous dispenser de contacter votre banque ou conseiller.

Pour obtenir des informations exhaustives sur le produit, y compris sur les risques encourus, veuillez-vous référer à la documentation juridique du produit, disponible gratuitement auprès de votre conseiller financier.

Ce produit ne peut être ni offert, ni vendu, directement ou indirectement, aux États-Unis d'Amérique ou à des « U.S. persons » L'expression « U.S. person » est définie dans la Réglementation S en vertu de l'U.S. Securities Act of 1993 (Securities Act). L'offre de ce produit n'a pas été enregistrée en vertu du Securities Act.

Le(s) Sponsor(s) de l'indice ne fait/font aucune déclaration quant à l'opportunité d'une transaction sur le produit qu'il(s) s'abstient/s'abstiennent de vendre et de promouvoir.



ANNEXE

► Remboursement anticipé automatique

30 décembre 2022 13 janvier 2023 13 avril 2023 13 avril 2023 14 juillet 2023 15 cotobre 2023 16 cotobre 2023 16 cotobre 2023 17 cotobre 2023 18 cotobre 2023 19 cotobre 2023 10 cotobre 2023 11 cotobre 2023 12 cotobre 2023 12 cotobre 2023 13 avril 2024 14 juillet 2024 15 juillet 2024 16 avril 2024 16 avril 2024 17 cotobre 2024 19 cotobre 2025 10 cotobre 2025 11 avril 2025 12 cotobre 2025 14 cotobre 2025 14 cotobre 2025 15 cotobre 2025 16 cotobre 2025 17 cotobre 2025 18 janvier 2025 19 cotobre 2025 19 cotobre 2025 19 cotobre 2025 19 cotobre 2025 10 cotobre 2026 10 cotobre 2028 10 cotobre 2028 11 cotobre 2028 12 cotobre 2028 13 cotobre 2029 14 cotobre 2029 15 cotobre 2029 16 juillet 2029 17 cotobre 2029 16 juillet 2029 17 cotobre 2029 18 juillet 2039 19 cotobre 2039 10 cotobre 2039 11 cotobre 2039 12 cotobre 2039 13 cotobre 2039 14 cotobre 2030 15 cotobre 2039 15 cotobre 2039 16 cotobre 2039 17 cotobre 2030 17 cotobre 2030 18 cotobre 2030 19 cotobre 2030		5.()	
30 mars 2023	Date(s) d'évaluation de remboursement anticipé automatique	Date(s) de remboursement anticipé automatique	Taux de sortie
30 juin 2023			
2 octobre 2023			7
2 janvier 2024 16 janvier 2024 17,76% de la Valeur nominale 2 avril 2024 15,76% de la Valeur nominale 11,76% de la Valeur nominale 20 septembre 2024 11,75% de la Valeur nominale 20 septembre 2024 11,75% de la Valeur nominale 20 decembre 2024 13, janvier 2025 21,76% de la Valeur nominale 21, mars 2025 14 avril 2025 22,75% de la Valeur nominale 21, juiller 2025 22,75% de la Valeur nominale 23, juin 2025 14, juiller 2025 24,50% de la Valeur nominale 23, juin 2025 24,50% de la Valeur nominale 24, juiller 2025 26,25% de la Valeur nominale 25, juiller 2026 26,25% de la Valeur nominale 25, juiller 2026 27,5% de la Valeur nominale 25, juiller 2027 27,5% de la Valeur nominale 25, juiller 2028 27,5% de la Valeur nominale 25, juiller 2028 27,5% de la Valeur nominale 25, juiller 2028 27,5% de la Valeur nominale 26, juiller 2028 27,5% de la Valeur nominale 27, juiller 2029 27,5% de la Valeur nom			7
2 avril 2024 16 avril 2024 15 µullet 2024 15 µullet 2024 17,50% de la Valeur nominale 1 µullet 2024 15 µullet 2024 17,50% de la Valeur nominale 30 septembre 2024 19,25% de la Valeur nominale 30 septembre 2024 19,25% de la Valeur nominale 30 décembre 2024 13 µarvier 2025 21% de la Valeur nominale 31 µars 2025 21,50% de la Valeur nominale 30 µin 2025 24,50% de la Valeur nominale 30 µin 2025 26,25% de la Valeur nominale 30 µin 2025 26,25% de la Valeur nominale 30 µin 2026 28,75% de la Valeur nominale 30 µin 2026 29,75% de la Valeur nominale 30 µin 2026 29,75% de la Valeur nominale 30 µin 2026 31 µin 2026 29,75% de la Valeur nominale 30 µin 2026 31 µin 2026 31 µin 2026 31,50% de la Valeur nominale 30 µin 2026 31 µin 2026 31,50% de la Valeur nominale 30 µin 2026 31 µin 2027 35% de la Valeur nominale 30 µin 2027 35% de la Valeur nominale 30 µin 2027 35% de la Valeur nominale 30 µin 2027 36,75% de la Valeur nominale 30 µin 2027 30 µin 2028 30 µin 2029 3		16 octobre 2023	/
1 juillet 2024 15 juillet 2024 17,50% de la Valeur nominale 30 septembre 2024 14 octobre 2024 19,25% de la Valeur nominale 30 septembre 2024 13 janvier 2025 21% de la Valeur nominale 31 mars 2025 14 avril 2025 22,75% de la Valeur nominale 31 mars 2025 14 avril 2025 22,75% de la Valeur nominale 30 juin 2025 14 juillet 2025 24,50% de la Valeur nominale 30 septembre 2025 14 juillet 2025 26,25% de la Valeur nominale 30 septembre 2025 15 janvier 2026 28% de la Valeur nominale 30 septembre 2025 18 janvier 2026 28% de la Valeur nominale 30 mars 2026 18 avril 2026 29,75% de la Valeur nominale 30 juin 2026 18 juillet 2026 31,50% de la Valeur nominale 30 juin 2026 31,50% de la Valeur nominale 30 septembre 2026 14 octobre 2026 31,50% de la Valeur nominale 30 septembre 2026 14 octobre 2026 33,25% de la Valeur nominale 30 juin 2026 13 janvier 2027 35% de la Valeur nominale 30 juin 2027 38,50% de la Valeur nominale 30 juin 2028 42% de la Valeur nominale 30 juin 2028 42% de la Valeur nominale 30 juin 2028 43,75% de la Valeur nominale 30 juin 2028 44,75% de la Valeur nominale 30 juin 2028 45,50% de la Valeur nominale 30 juin 2028 45,75% de la Valeur nominale 30 juin 2029 50,75% de la Valeur nominale 30 juin 2030 57,75% de la Valeur nominale 30 juin 2030 57	2 janvier 2024		
30 septembre 2024 14 octobre 2024 19,25% de la Valeur nominale 30 décembre 2024 13 janvier 2025 21,5% de la Valeur nominale 31 mars 2025 14 avril 2025 22,75% de la Valeur nominale 30 juin 2025 14 juillet 2025 24,50% de la Valeur nominale 30 septembre 2025 14 juillet 2025 26,55% de la Valeur nominale 30 septembre 2025 13 janvier 2026 28% de la Valeur nominale 30 décembre 2025 13 janvier 2026 28% de la Valeur nominale 30 juin 2026 29,75% de la Valeur nominale 30 juin 2026 29,75% de la Valeur nominale 30 juin 2026 31,50% de la Valeur nominale 30 septembre 2026 31,50% de la Valeur nominale 30 décembre 2026 31,50% de la Valeur nominale 30 juin 2027 35% de la Valeur nominale 30 juin 2027 40,25% de la Valeur nominale 30 juin 2028 42,5% de la Valeur nominale 30 juin 2028 43,75% de la Valeur nominale 30 juin 2028 43,75% de la Valeur nominale 30 juin 2028 43,75% de la Valeur nominale 30 juin 2028 44,75% de la Valeur nominale 30 juin 2028 55,50% de la Valeur nominale 30 juin 2029 16 janvier 2029 55,75% de la Valeur nominale 2029 55,75% de la Valeur nominale 30 juin 2030 55,50% de la Valeur nominale 30 juin 2030 55,50% de la Valeur	2 avril 2024		15,75% de la Valeur nominale
30 décembre 2024 13 janvier 2025 14 avril 2025 22,75% de la Valeur nominale 30 juin 2025 14 juillet 2025 24,50% de la Valeur nominale 30 septembre 2025 14 octobre 2025 26,25% de la Valeur nominale 30 décembre 2025 13 janvier 2026 28% de la Valeur nominale 30 mars 2026 13 avril 2026 29,75% de la Valeur nominale 30 juin 2026 14 juillet 2026 31,50% de la Valeur nominale 30 juin 2026 14 juillet 2026 33,25% de la Valeur nominale 30 juin 2026 14 juillet 2026 33,25% de la Valeur nominale 30 septembre 2026 33 janvier 2027 35% de la Valeur nominale 30 mars 2027 35% de la Valeur nominale 30 juin 2027 36,75% de la Valeur nominale 30 juin 2027 38,50% de la Valeur nominale 30 juin 2027 30 juin 2027 38,50% de la Valeur nominale 30 juin 2027 40,25% de la Valeur nominale 30 juin 2027 40,25% de la Valeur nominale 30 juin 2028 31 janvier 2028 42% de la Valeur nominale 30 juin 2028 43,75% de la Valeur nominale 30 juin 2028 44,56% de la Valeur nominale 30 juin 2028 47,55% de la Valeur nominale 2 janvier 2029 48,56% de la Valeur nominale 2 janvier 2029 49% de la Valeur nominale 2 janvier 2029 50,75% de la Valeur nominale 2 janvier 2030 50 juillet 2029 50,75% de la Valeur nominale 1 juillet 2029 50,75% de la Valeur nominale 3 avril 2030 50 juillet 203	1 juillet 2024	15 juillet 2024	17,50% de la Valeur nominale
31 mars 2025	30 septembre 2024	14 octobre 2024	19,25% de la Valeur nominale
30 juin 2025	30 décembre 2024	13 janvier 2025	21% de la Valeur nominale
30 septembre 2025 13 janvier 2026 28% de la Valeur nominale 30 décembre 2025 13 janvier 2026 28% de la Valeur nominale 30 mars 2026 13 avril 2026 29,75% de la Valeur nominale 30 juin 2026 14 juillet 2026 31,50% de la Valeur nominale 30 septembre 2026 31,50% de la Valeur nominale 30 septembre 2026 32,55% de la Valeur nominale 30 septembre 2026 33,25% de la Valeur nominale 30 decembre 2026 33,25% de la Valeur nominale 30 mars 2027 35% de la Valeur nominale 30 juin 2027 36,75% de la Valeur nominale 30 juin 2027 36,75% de la Valeur nominale 30 septembre 2027 38,50% de la Valeur nominale 30 septembre 2027 38,50% de la Valeur nominale 30 septembre 2027 38,50% de la Valeur nominale 30 septembre 2027 30 mars 2028 42% de la Valeur nominale 30 juin 2028 42% de la Valeur nominale 30 juin 2028 43,75% de la Valeur nominale 30 juin 2028 45,50% de la Valeur nominale 2 octobre 2028 45,50% de la Valeur nominale 2 octobre 2028 47,25% de la Valeur nominale 2 juniver 2029 49% de la Valeur nominale 2 juniver 2029 50,75% de la Valeur nominale 2 julilet 2029 50,75% de la Valeur nominale 1 octobre 2029 50,75% de la Valeur nominale 2 julilet 2029 50,75% de la Valeur nominale 1 julilet 2030 56% de la Valeur nominale 1 julilet 2030 56% de la Valeur nominale 1 julilet 2030 56% de la Valeur nominale 30 septembre 2030 56% de la Valeur nominale 30 decembre 2030 56% de la Valeur nominale 30 decembre 2030 56% de la Valeur nominale 30 decembre 2030 56% de la Valeur nominale 30 juin 2031 56,65% de la Valeur nominale	31 mars 2025	14 avril 2025	22,75% de la Valeur nominale
30 décembre 2025	30 juin 2025	14 juillet 2025	24,50% de la Valeur nominale
30 mars 2026	30 septembre 2025	14 octobre 2025	26,25% de la Valeur nominale
30 juin 2026 14 juillet 2026 31,50% de la Valeur nominale 30 septembre 2026 14 octobre 2026 33,25% de la Valeur nominale 30 décembre 2026 13 janvier 2027 35% de la Valeur nominale 30 décembre 2026 13 janvier 2027 35% de la Valeur nominale 30 juin 2027 14 juillet 2027 38,50% de la Valeur nominale 30 juin 2027 14 juillet 2027 38,50% de la Valeur nominale 30 septembre 2027 14 octobre 2027 40,25% de la Valeur nominale 30 septembre 2027 14 octobre 2027 40,25% de la Valeur nominale 30 décembre 2027 13 janvier 2028 42% de la Valeur nominale 30 mars 2028 13 avril 2028 43,75% de la Valeur nominale 30 juin 2028 45,50% de la Valeur nominale 30 juin 2028 45,50% de la Valeur nominale 45 octobre 2028 47,25% de la Valeur nominale 46 janvier 2029 49% de la Valeur nominale 47,25% de la Valeur nominale 48,25% de la Valeur nominale 59,25% de la Valeur nominale 59,25% de la Valeur nominale 59,25% de la Valeur nominale 50,25% de la Valeur nominale 50,	30 décembre 2025	13 janvier 2026	28% de la Valeur nominale
30 septembre 2026	30 mars 2026	13 avril 2026	29,75% de la Valeur nominale
30 décembre 2026 13 janvier 2027 35% de la Valeur nominale 30 mars 2027 36,75% de la Valeur nominale 30 mars 2027 36,75% de la Valeur nominale 30 juin 2027 38,50% de la Valeur nominale 30 septembre 2027 40,25% de la Valeur nominale 30 septembre 2027 40,25% de la Valeur nominale 30 décembre 2027 40,25% de la Valeur nominale 30 décembre 2027 42% de la Valeur nominale 30 mars 2028 42% de la Valeur nominale 30 mars 2028 43,75% de la Valeur nominale 30 juin 2028 43,75% de la Valeur nominale 30 juin 2028 45,50% de la Valeur nominale 20 extobre 2028 45,50% de la Valeur nominale 20 extobre 2028 47,25% de la Valeur nominale 20 janvier 2029 49% de la Valeur nominale 20 janvier 2029 49% de la Valeur nominale 20 juillet 2029 50,75% de la Valeur nominale 20 juillet 2029 50,75% de la Valeur nominale 20 juillet 2029 52,50% de la Valeur nominale 20 janvier 2030 56% de la Valeur nominale 20 janvier 2030 59,50% de la Valeur nominale 30 septembre 2030 31 janvier 2031 63% de la Valeur nominale 31 mars 2031 64,75% de la Valeur nominale 30 juin 2031 54 juillet 2031 64,75% de la Valeur nominale 30 juin 2031 64,75% de la Valeur nominale 30 juin 2031 41 juillet 2031 64,75% de la Valeur nominale 30 juin 2031 64,75% de la Valeur nominale	30 juin 2026	14 juillet 2026	31,50% de la Valeur nominale
30 mars 2027	30 septembre 2026	14 octobre 2026	33,25% de la Valeur nominale
30 juin 2027 14 juillet 2027 38,50% de la Valeur nominale 30 septembre 2027 40,25% de la Valeur nominale 30 décembre 2027 13 janvier 2028 42% de la Valeur nominale 30 décembre 2027 13 janvier 2028 42% de la Valeur nominale 30 mars 2028 13 avril 2028 43,75% de la Valeur nominale 30 juin 2028 14 juillet 2028 45,50% de la Valeur nominale 20 octobre 2028 16 octobre 2028 47,25% de la Valeur nominale 21 janvier 2029 16 janvier 2029 49% de la Valeur nominale 22 janvier 2029 50,75% de la Valeur nominale 23 avril 2029 50,75% de la Valeur nominale 24 juillet 2029 50,75% de la Valeur nominale 25 juillet 2029 50,75% de la Valeur nominale 26 janvier 2030 56% de la Valeur nominale 27 janvier 2030 56% de la Valeur nominale 28 janvier 2030 56% de la Valeur nominale 29 juillet 2030 57,75% de la Valeur nominale 20 juillet 2030 59,50% de la Valeur nominale 20 juillet 2030 63% de la Valeur nominale 20 juillet 2030 63% de la Valeur nominale 21 juillet 2030 63% de la Valeur nominale 22 janvier 2030 63% de la Valeur nominale 23 avril 2031 63% de la Valeur nominale 24 juillet 2031 64,75% de la Valeur nominale	30 décembre 2026	13 janvier 2027	35% de la Valeur nominale
30 septembre 2027 14 octobre 2027 13 janvier 2028 42% de la Valeur nominale 30 mars 2028 13 avril 2028 43,75% de la Valeur nominale 30 juin 2028 44,75% de la Valeur nominale 30 juin 2028 45,50% de la Valeur nominale 2 octobre 2028 16 octobre 2028 16 janvier 2029 16 janvier 2029 17 avril 2029 18 juillet 2029 19 juillet 2029 10 juillet 2029 10 juillet 2029 11 juillet 2029 12 janvier 2030 13 janvier 2030 15 juillet 2030 30 septembre 2030 14 octobre 2030 13 janvier 2031 30 septembre 2030 30 décembre 2030 31 janvier 2031 40,25% de la Valeur nominale 42% de la Valeur nominale 42% de la Valeur nominale 44,75% de la Valeur nominale 54,75% de la Valeur nominale 55% de la Valeur nominale 66,50% de la Valeur nominale	30 mars 2027	13 avril 2027	36,75% de la Valeur nominale
30 décembre 2027 13 janvier 2028 42% de la Valeur nominale 30 mars 2028 13 avril 2028 43,75% de la Valeur nominale 30 juin 2028 14 juillet 2028 45,50% de la Valeur nominale 2 octobre 2028 16 octobre 2028 47,25% de la Valeur nominale 2 janvier 2029 16 janvier 2029 49% de la Valeur nominale 3 avril 2029 50,75% de la Valeur nominale 2 juillet 2029 16 juillet 2029 52,50% de la Valeur nominale 1 octobre 2029 15 octobre 2029 54,25% de la Valeur nominale 1 avril 2030 16 janvier 2030 56% de la Valeur nominale 1 juillet 2030 15 avril 2030 57,75% de la Valeur nominale 30 septembre 2030 14 octobre 2030 61,25% de la Valeur nominale 30 décembre 2030 13 janvier 2031 63% de la Valeur nominale 31 mars 2031 15 avril 2031 64,75% de la Valeur nominale 30 juin 2031 14 juillet 2031 66,50% de la Valeur nominale	30 juin 2027	14 juillet 2027	38,50% de la Valeur nominale
30 mars 2028 13 avril 2028 43,75% de la Valeur nominale 30 juin 2028 14 juillet 2028 45,50% de la Valeur nominale 2 octobre 2028 16 octobre 2028 47,25% de la Valeur nominale 2 janvier 2029 16 janvier 2029 49% de la Valeur nominale 3 avril 2029 50,75% de la Valeur nominale 2 juillet 2029 52,50% de la Valeur nominale 1 octobre 2029 52,50% de la Valeur nominale 1 octobre 2029 54,25% de la Valeur nominale 2 janvier 2030 16 janvier 2030 56% de la Valeur nominale 1 avril 2030 57,75% de la Valeur nominale 1 juillet 2030 59,50% de la Valeur nominale 30 septembre 2030 14 octobre 2030 59,50% de la Valeur nominale 30 décembre 2030 13 janvier 2031 63% de la Valeur nominale 31 mars 2031 15 avril 2031 64,75% de la Valeur nominale 30 juin 2031 14 juillet 2031 66,50% de la Valeur nominale	30 septembre 2027	14 octobre 2027	40,25% de la Valeur nominale
30 juin 2028 14 juillet 2028 45,50% de la Valeur nominale 2 octobre 2028 16 octobre 2028 47,25% de la Valeur nominale 2 janvier 2029 16 janvier 2029 49% de la Valeur nominale 3 avril 2029 50,75% de la Valeur nominale 2 juillet 2029 52,50% de la Valeur nominale 1 octobre 2029 54,25% de la Valeur nominale 2 janvier 2030 16 janvier 2030 56% de la Valeur nominale 1 avril 2030 15 avril 2030 57,75% de la Valeur nominale 1 juillet 2030 59,50% de la Valeur nominale 30 septembre 2030 14 octobre 2030 61,25% de la Valeur nominale 30 décembre 2030 13 janvier 2031 63% de la Valeur nominale 31 mars 2031 15 avril 2031 64,75% de la Valeur nominale 30 juin 2031 14 juillet 2031 66,50% de la Valeur nominale	30 décembre 2027	13 janvier 2028	42% de la Valeur nominale
2 octobre 2028 16 octobre 2028 47,25% de la Valeur nominale 2 janvier 2029 49% de la Valeur nominale 3 avril 2029 50,75% de la Valeur nominale 2 juillet 2029 16 juillet 2029 52,50% de la Valeur nominale 1 octobre 2029 15 octobre 2029 54,25% de la Valeur nominale 2 janvier 2030 16 janvier 2030 56% de la Valeur nominale 1 avril 2030 15 avril 2030 57,75% de la Valeur nominale 1 juillet 2030 59,50% de la Valeur nominale 30 septembre 2030 14 octobre 2030 61,25% de la Valeur nominale 30 décembre 2030 13 janvier 2031 63% de la Valeur nominale 31 mars 2031 15 avril 2031 64,75% de la Valeur nominale 30 juin 2031 14 juillet 2031 66,50% de la Valeur nominale	30 mars 2028	13 avril 2028	43,75% de la Valeur nominale
2 janvier 2029 49% de la Valeur nominale 3 avril 2029 50,75% de la Valeur nominale 2 juillet 2029 16 juillet 2029 52,50% de la Valeur nominale 1 octobre 2029 52,50% de la Valeur nominale 1 octobre 2029 54,25% de la Valeur nominale 2 janvier 2030 16 janvier 2030 56% de la Valeur nominale 1 avril 2030 15 avril 2030 57,75% de la Valeur nominale 1 juillet 2030 59,50% de la Valeur nominale 30 septembre 2030 14 octobre 2030 61,25% de la Valeur nominale 30 décembre 2030 13 janvier 2031 63% de la Valeur nominale 31 mars 2031 15 avril 2031 64,75% de la Valeur nominale 30 juin 2031 14 juillet 2031 66,50% de la Valeur nominale	30 juin 2028	14 juillet 2028	45,50% de la Valeur nominale
3 avril 2029 17 avril 2029 50,75% de la Valeur nominale 2 juillet 2029 16 juillet 2029 52,50% de la Valeur nominale 1 octobre 2029 54,25% de la Valeur nominale 2 janvier 2030 16 janvier 2030 56% de la Valeur nominale 1 avril 2030 15 avril 2030 57,75% de la Valeur nominale 1 juillet 2030 59,50% de la Valeur nominale 30 septembre 2030 14 octobre 2030 61,25% de la Valeur nominale 30 décembre 2030 13 janvier 2031 63% de la Valeur nominale 31 mars 2031 15 avril 2031 64,75% de la Valeur nominale 30 juin 2031 14 juillet 2031 66,50% de la Valeur nominale	2 octobre 2028	16 octobre 2028	47,25% de la Valeur nominale
2 juillet 2029 16 juillet 2029 52,50% de la Valeur nominale 1 octobre 2029 54,25% de la Valeur nominale 2 janvier 2030 16 janvier 2030 56% de la Valeur nominale 1 avril 2030 15 avril 2030 57,75% de la Valeur nominale 1 juillet 2030 59,50% de la Valeur nominale 30 septembre 2030 14 octobre 2030 61,25% de la Valeur nominale 30 décembre 2030 13 janvier 2031 63% de la Valeur nominale 31 mars 2031 15 avril 2031 64,75% de la Valeur nominale 30 juin 2031 14 juillet 2031 66,50% de la Valeur nominale	2 janvier 2029	16 janvier 2029	49% de la Valeur nominale
1 octobre 2029 54,25% de la Valeur nominale 2 janvier 2030 16 janvier 2030 56% de la Valeur nominale 1 avril 2030 15 avril 2030 57,75% de la Valeur nominale 1 juillet 2030 15 juillet 2030 59,50% de la Valeur nominale 30 septembre 2030 14 octobre 2030 61,25% de la Valeur nominale 30 décembre 2030 13 janvier 2031 63% de la Valeur nominale 31 mars 2031 15 avril 2031 64,75% de la Valeur nominale 30 juin 2031 14 juillet 2031 66,50% de la Valeur nominale	3 avril 2029	17 avril 2029	50,75% de la Valeur nominale
2 janvier 2030 16 janvier 2030 56% de la Valeur nominale 1 avril 2030 15 avril 2030 57,75% de la Valeur nominale 1 juillet 2030 15 juillet 2030 59,50% de la Valeur nominale 30 septembre 2030 14 octobre 2030 61,25% de la Valeur nominale 30 décembre 2030 13 janvier 2031 63% de la Valeur nominale 31 mars 2031 15 avril 2031 64,75% de la Valeur nominale 30 juin 2031 14 juillet 2031 66,50% de la Valeur nominale	2 juillet 2029	16 juillet 2029	52,50% de la Valeur nominale
1 avril 2030 15 avril 2030 57,75% de la Valeur nominale 1 juillet 2030 59,50% de la Valeur nominale 30 septembre 2030 14 octobre 2030 61,25% de la Valeur nominale 30 décembre 2030 13 janvier 2031 63% de la Valeur nominale 31 mars 2031 15 avril 2031 64,75% de la Valeur nominale 30 juin 2031 14 juillet 2031 66,50% de la Valeur nominale	1 octobre 2029	15 octobre 2029	54,25% de la Valeur nominale
1 juillet 2030 15 juillet 2030 59,50% de la Valeur nominale 30 septembre 2030 14 octobre 2030 61,25% de la Valeur nominale 30 décembre 2030 13 janvier 2031 63% de la Valeur nominale 31 mars 2031 15 avril 2031 64,75% de la Valeur nominale 30 juin 2031 14 juillet 2031 66,50% de la Valeur nominale	2 janvier 2030	16 janvier 2030	56% de la Valeur nominale
30 septembre 2030 14 octobre 2030 61,25% de la Valeur nominale 30 décembre 2030 13 janvier 2031 63% de la Valeur nominale 31 mars 2031 15 avril 2031 64,75% de la Valeur nominale 30 juin 2031 14 juillet 2031 66,50% de la Valeur nominale	1 avril 2030	15 avril 2030	57,75% de la Valeur nominale
30 septembre 2030 14 octobre 2030 61,25% de la Valeur nominale 30 décembre 2030 13 janvier 2031 63% de la Valeur nominale 31 mars 2031 15 avril 2031 64,75% de la Valeur nominale 30 juin 2031 14 juillet 2031 66,50% de la Valeur nominale	1 juillet 2030	15 juillet 2030	59,50% de la Valeur nominale
30 décembre 2030 13 janvier 2031 63% de la Valeur nominale 31 mars 2031 15 avril 2031 64,75% de la Valeur nominale 30 juin 2031 14 juillet 2031 66,50% de la Valeur nominale	30 septembre 2030	14 octobre 2030	61,25% de la Valeur nominale
31 mars 2031 15 avril 2031 64,75% de la Valeur nominale 30 juin 2031 14 juillet 2031 66,50% de la Valeur nominale		13 janvier 2031	63% de la Valeur nominale
	31 mars 2031		64,75% de la Valeur nominale
30 septembre 2031 14 octobre 2031 68,25% de la Valeur nominale	30 juin 2031	14 juillet 2031	66,50% de la Valeur nominale
	30 septembre 2031	14 octobre 2031	68,25% de la Valeur nominale

